

## Document d'informations clés

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Elan Epargne Entreprises Part A

### PRODUIT

**Nom du produit :** Elan Epargne Entreprises

**Code ISIN :** 990000023769 ( Part Part A )

**Initiateur du produit :** Rothschild & Co Asset Management

**Site Internet :** <https://www.am.eu.rothschildandco.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 18/03/2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

#### Durée

Le FCPE est créé pour une durée indéterminée

Il ne peut être procédé à la liquidation du FCPE tant qu'il subsiste des parts indisponibles. Lorsque toutes les parts ont été rachetées, la société de gestion et le dépositaire peuvent décider, d'un commun accord, de dissoudre le FCPE. La société de gestion, le dépositaire et le commissaire aux comptes continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'au terme des opérations de dissolution.

#### Objectifs

Le FCPE ELAN EPARGNE ENTREPRISES est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « RMM PATRIMOINE, part A » (Code ISIN : FR0012998995). Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de cet OPCVM, et à titre accessoire en liquidités. Son objectif de gestion est identique à celui du maître et sa performance pourra être inférieure à celle du maître en raison des frais de gestion propres au nourricier. Rappel de l'objectif de gestion et stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : "• **Objectif de gestion :** L'OPCVM a pour objectif, sur un horizon de placement égal ou supérieur à 5 ans, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à hauteur de 70% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans et de 30% de l'indice Euro Stoxx® NTR (C) (coupons et dividendes nets réinvestis), via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Le portefeuille est exposé entre 0% et 60% d'actions et de 40% à 100% en produits de taux. Cette gestion est active, tant dans l'allocation entre les classes d'actifs que dans la sélection des valeurs en portefeuille. • **Politique d'investissement :** Le portefeuille, compte tenu du profil équilibré sera exposé à un minimum de 40% au marché de taux et à un maximum de 60% en actions de la zone Euro ou internationales. L'allocation d'actifs entre actions et taux d'intérêt fait l'objet d'un processus formalisé, issu des comités d'allocation stratégique. La gestion dispose toutefois d'une marge de manœuvre tactique pour adapter l'allocation à la démarche de "stock-picking" propre à la gestion et pour ajuster l'exposition du portefeuille entre les comités (en fonction de nouvelles provenant des entreprises, de données macroéconomiques ou des évolutions de politique monétaire). La sélection des valeurs du portefeuille d'actions s'effectue à partir d'analyses et de ratios financiers fondamentaux tels que l'activité et les perspectives, la solidité du bilan, les prévisions de bénéfices, la qualité des équipes dirigeantes et, bien évidemment, les ratios d'évaluation boursière. Néanmoins, la gestion ne s'interdit pas d'étudier et d'investir dans des sociétés en restructuration dont on peut attendre des perspectives bénéficiaires satisfaisantes à terme. Le Fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif en valeurs hors Zone Euro, y compris des pays émergents. Le portefeuille investi sur les taux d'intérêts est composé d'obligations ou de titres de créances négociables libellés en euro à court, moyen et long terme émis par des entreprises ou des institutions. Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro. Les émetteurs retenus sont des souverains ou des émetteurs privés majoritairement "Investment Grade" chez les principaux instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou jugés équivalents par la société

de gestion. Toutefois, jusqu'à 15% de son actif, le fonds pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs ("High Yield" ou notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) ou non notés par les principales agences de notation. L'OPCVM peut également investir jusqu'à 100% maximum de son actif en obligations callable et puttable. Pour investir, la société de gestion utilise ses propres analyses crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle base son analyse sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, référencés et faisant l'objet de procédures, permettant d'évaluer la qualité de crédit des émetteurs, sans avoir recours aux notations fournies par les agences de notation. Le Fonds peut également investir en placements sur les marchés monétaires (titres négociables à court terme ou euro commercial Paper). En outre, le fonds peut investir en obligations convertibles en actions. La sensibilité\* de la poche taux sera comprise entre 0 et 5. Des positions à terme ou conditionnelles sur les marchés réglementés des pays de la zone euro ou internationaux peuvent être prises principalement afin de couvrir le portefeuille ou de l'exposer pour réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire). L'exposition totale (actions et instruments conditionnels et produits de taux et instruments financiers) ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le fonds peut investir au maximum 25% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européen ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Il existe un risque de change pour les porteurs investissant en euro, jusqu'à 20% maximum de l'actif net."

La valeur liquidative ("VL") est calculée en euro chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les demandes de souscriptions et rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine VL (cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes (avec des pièces justificatives si nécessaire) sont à adresser directement au teneur de compte ("TCC") au plus tard à J-1 avant 12h00 (J= jour de calcul de la VL). Au près du TCC EPSENS, les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet / smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement du maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

#### Investisseurs de détails visés

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés le cas échéant, des entreprises ou groupes d'entreprises adhérents au présent fonds. Le FCPE s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet notamment, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.

Non éligible aux US Persons.



Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

#### Informations pratiques

Le dépositaire du FCPE est Rothschild Martin Maurel. Le TCC est EPSSENS. Son règlement, ses derniers documents annuels et périodiques, sa valeur liquidative, ainsi que le prospectus, le document

d'informations clés, les rapports et comptes périodiques du maître font l'objet d'une publication dans la base de données mise à la disposition des salariés ou porteurs de parts à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou [www.epsens.com](http://www.epsens.com) ou sont adressés gratuitement sous une semaine sur simple demande écrite à : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine 75008 Paris.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète le profil de risque et de rendement des marchés de taux et d'actions sur lesquels l'OPCVM maître est investi. Le profil de risque et de rendement du FPE nourricier n'est pas différent de celui du FCP maître.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

**Néant.** Les modalités de souscription et de rachat du maître sont disponibles dans son prospectus.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 03/2017 et 03/2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	5 550 €	5 100 €
	Rendement annuel moyen	-44,47 %	-12,60 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8 560 €	9 360 €
	Rendement annuel moyen	-14,41 %	-1,32 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 870 €	10 730 €
	Rendement annuel moyen	-1,25 %	1,42 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11 380 €	11 960 €
	Rendement annuel moyen	13,77 %	3,65 %

Ce type de scénarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

### Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire



- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	309 €	348 €
<b>Incidence des coûts annuels*</b>	3,09 %	0,71 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,13 % avant déduction des coûts et de 1,42 % après cette déduction.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,09 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	9 €
<b>Coûts de transaction</b>	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

#### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans** justifiée par le profil de risque et de rendement des marchés de taux et d'actions sur lesquels le maître est investi (même profil entre maître et nourricier). Un désinvestissement avant l'échéance est possible chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine VL (cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes (avec pièces justificatives si nécessaire) sont à adresser directement au TCC au plus tard à J-1 avant 12h00 (J= jour de calcul de la VL). Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

#### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)

#### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les règlements, derniers documents annuels et périodiques du fonds, le prospectus, DIC, rapports et comptes périodiques du maître sont publiés sur la base de données mise à la disposition des salariés ou porteurs de parts : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou [www.epsens.com](http://www.epsens.com) ou sont adressés gratuitement sous une semaine sur demande écrite à : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine 75008 Paris. La VL ainsi que l'historique des performances du FCPE sur 10 ans maximum, sont publiés sur le site [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou [www.epsens.com](http://www.epsens.com). La gestion du FCPE est contrôlée par un Conseil de Surveillance (détails sur son rôle, sa composition et son mode de désignation dans le règlement du FCPE).

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.